

Édito

Traditionnellement organisée en juin, notre Assemblée Générale annuelle a été reportée au 25 juillet et se déroulera, Covid19 oblige, en petit comité, soit 50 participants maximum et dans le respect des règles de distanciation sociale.

Cette édition ne vous présentera donc pas un aperçu en chiffres de nos activités 2019, ce qui n'est que partie remise au mois de septembre. Mais je relèverai déjà, qu'outre les activités habituelles d'analyse, enregistrement, conseil et encadrement qui rythment le quotidien de nos collaborateurs, nos responsables ont été particulièrement mobilisés par d'interminables concertations afin d'adapter les politiques sanitaires et de traçabilité aux exigences futures.

Il nous a fallu notamment adapter notre législation IBR afin de rencontrer les exigences de la nouvelle Loi de Santé animale programmée en 2021. Le remaniement du projet de lutte contre la tuberculose était aussi sur le feu tout comme la modernisation du système Sanitel et l'intégration de la dématérialisation. Les accords conclus, discussions et contestations abondantes se sont enchaînés, témoignant de la difficulté pour chaque partie prenante de sortir de sa zone de confort et de décider des mesures à prendre, en préservant au mieux les intérêts des éleveurs.

Dans ce contexte, j'ai à cœur de souligner le dévouement intact au fil des années de tous les collaborateurs de l'ARSIA, s'efforçant de proposer à nos membres arsiens une multitude de solutions destinées à améliorer le bien-être sanitaire de l'ensemble du cheptel wallon.

Nous voyons certes plus volontiers la paille dans l'œil de notre voisin que la poutre dans le nôtre... mais au risque de me répéter, je redis ce que nous disons à longueur d'année : la protection sanitaire de nos troupeaux est trop souvent sacrifiée sur l'autel de la facilité, de la rentabilité et de l'intérêt individuel.

Il faut ainsi déplorer le manque d'intérêt voire la méconnaissance de certains pour les outils proposés par notre Association, que ce soit en matière de santé ou de traçabilité. Enrichis des collaborations entretenues avec nos associations sœurs, leur existence atteste pourtant de notre volonté et de notre ambition de maintenir un système d'épidémiologie et d'alerte le plus performant possible, toujours maître des conséquences des incidents sanitaires tels que nous en connaissons régulièrement : fièvre catarrhale ovine, peste porcine africaine, grippe aviaire, maladie de Schmallenberg, besnoitiose, ...

L'exemple de la pandémie du Covid 19 démontre à souhait l'importance de disposer d'une structure forte, préparée, organisée et dès lors capable de réagir très rapidement au moindre incident, au sein de laquelle les forces des partenaires sont associées et la communication fluide et la plus complète possible.

En santé animale et en Belgique, nous avons la chance précieuse de disposer d'un système de traçabilité hautement performant, allié à nos infrastructures de diagnostic vétérinaire, à la pointe elles aussi.

Notre vœu le plus cher est, en définitive, d'obtenir l'adhésion et la collaboration de toutes et tous, dans un esprit de collectivité et de solidarité, avant tout, et tel qu'il doit exister dans une asbl telle que l'ARSIA.

Bonne lecture.

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA



En direct de notre salle d'autopsie Un cas de fièvre catarrhale maligne

Vaches et moutons ne font pas toujours bon ménage... Les premières sont, occasionnellement, victimes du portage invisible d'un virus par les seconds. Nos vétérinaires pathologistes l'ont récemment observé lors de l'autopsie d'un bovin.

Une génisse blonde d'aquitaine âgée d'1 an nous a été envoyée pour autopsie le 1^{er} juillet dernier, après avoir présenté un abattement intense, une forte fièvre (41.5°C), des lésions croûteuses sur le mufle et un jetage purulent nauséabond.

Lors de l'autopsie, nous observons extérieurement (voir photos) des lésions cutanées importantes du mufle, mais aussi au niveau de la vulve, des trayons et du pied postérieur gauche. Les muqueuses gingivales et linguales sont congestionnées et tombent littéralement en morceaux tant elles sont délabrées. Des dépôts blanchâtres sont présents dans chaque œil. Quant aux organes internes, les poumons présentent un œdème, le thymus (ndlr : ou encore ris de veau...) et les ganglions lymphatiques sont augmentés de volume.

Sur base de l'anamnèse et de ces lésions, la fièvre catarrhale maligne est suspectée. A proximité du malheureux bovin, la présence de moutons, potentiels transmetteurs en période d'agnelage quelques mois auparavant (cf en-

cart ci-contre) conforte notre suspicion. La longue durée de la période d'incubation, allant de 1 à 2 mois, ne permet pas toujours de faire le lien entre les 2 espèces. Une autre source possible de contamination est l'utilisation partagée de matériel (bétailière, ...).

D'autres maladies potentielles doivent toutefois être envisagées : la fièvre aphteuse, la fièvre catarrhale ovine, la maladie des muqueuses, l'IBR, la besnoitiose, la photosensibilisation, ... Le contexte et donc « l'histoire » de l'animal complètent (toujours) précieusement l'autopsie, laquelle permet de faire le tri et hiérarchiser ces multiples hypothèses. Autrement dit, « l'autopsie fait parler les morts... » !

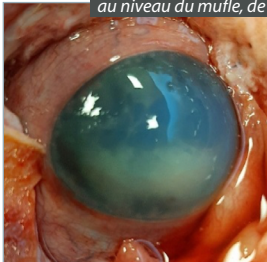
Pour clôturer notre travail de diagnostic

et notre dossier, une analyse PCR est réalisée sur les organes afin de confirmer notre suspicion.

Si perdre ainsi un bovin est certes préoccupant pour l'éleveur et son vétérinaire, en connaître la cause est en définitive un réel soulagement et s'inscrit pleinement dans le management général de l'élevage.



Lésions de Fièvre catarrhale maligne observées à l'autopsie, au niveau du mufle, de la langue, du pis et de l'œil



La fièvre catarrhale maligne

Aussi dénommée **coryza gangréneux** par l'aspect du jetage et des lésions respiratoires, il s'agit d'une maladie sporadique (c'est-à-dire qui apparaît de manière ponctuelle, irrégulière) du bovin et des cervidés, due à un herpes virus (OHV-2), transmise par le mouton. La majeure partie de la population ovine en serait porteuse asymptomatique.

C'est en période d'agnelage que l'excrétion du virus par le mouton est activée. La transmission au bovin a lieu essentiellement par contact direct, mais également via les vecteurs inertes (matériels d'élevage, ...) ou par l'air via les aérosols. Le bovin n'excrète heureusement pas le virus, ce qui explique l'allure sporadique de la maladie.

La période d'incubation est particulièrement longue (1-2 mois). Plusieurs formes peuvent être observées.

- La forme « suraiguë », foudroyante, est caractérisée par la prostration de l'animal, une forte inflammation des muqueuses buccales et nasales, des troubles nerveux tels que l'incoordination des mouvements, des contractions musculaires et une gastro-entérite hémorragique. La mort survient inévitablement en 1 à 3 jours.
- Dans la forme aiguë, aux signes déjà évoqués s'ajoutent la fièvre et le jetage purulent abondant, avec une odeur de gangrène prononcée. Des lésions cutanées, notamment au niveau du mufle, des trayons sont fréquentes. Les ganglions sont gonflés, en réaction à l'infection. Cette forme, qui dure 7 à 14 jours, aboutit fréquemment à la mort de l'animal.
- La forme chronique est rare, l'animal présentant certaines des lésions ci-dessus, mais avec peu ou pas de fièvre.

Il n'existe actuellement aucun vaccin, la prévention s'appuie donc sur la séparation des bovins et des moutons (en particulier en période d'agnelage) et l'utilisation d'un matériel propre à chaque espèce.



Lutte contre la BVD

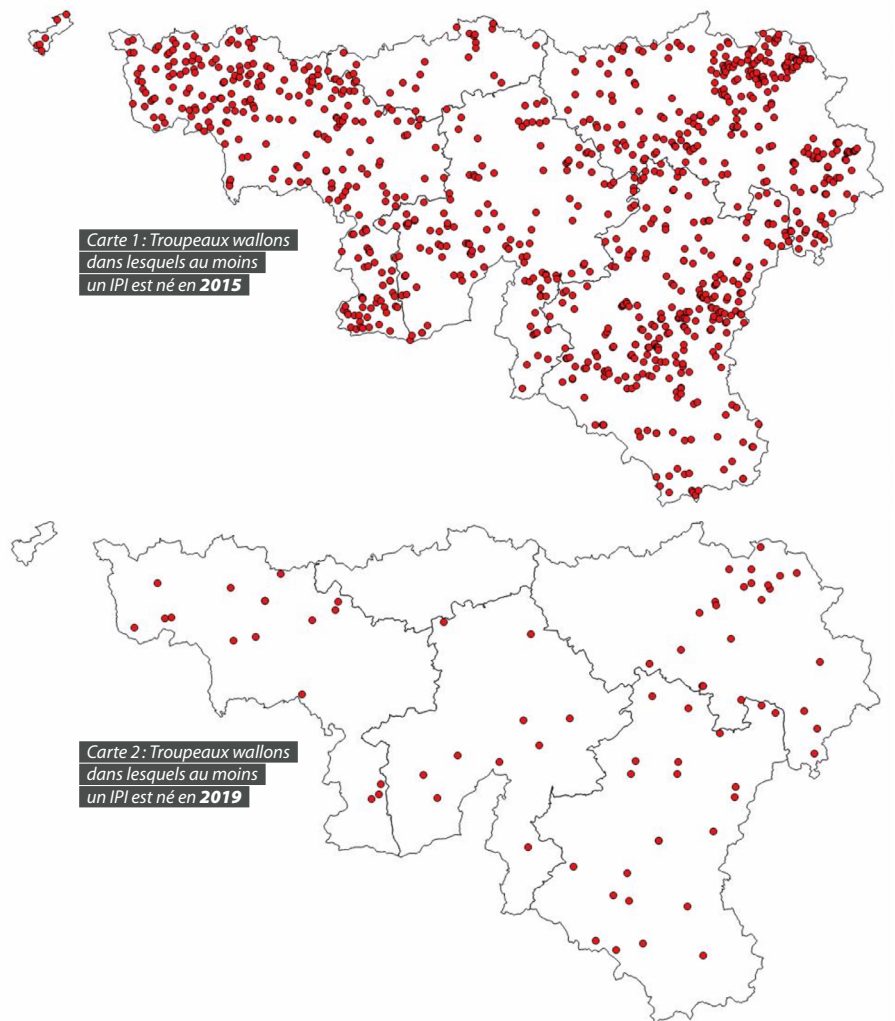
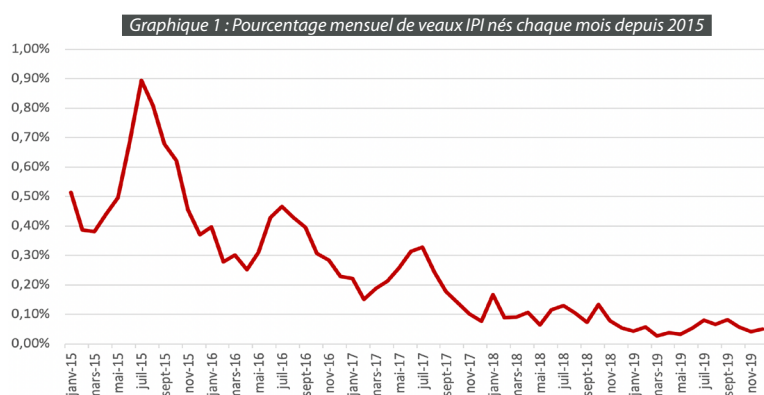
Etat des lieux d'une lutte qui roule !

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015, la lutte nationale contre la BVD est bien ancrée dans les habitudes de nos élevages

A tel point que la plupart des éleveurs posent les boucles à biopsie et envoient leurs prélèvements sans s'inquiéter du résultat à venir, persuadés de sa négativité sans surprise. Seule subsiste l'inquiétude au moment de consulter le rapport d'essai de savoir si le trocart envoyé contenait bien le fragment d'oreille indispensable à l'analyse, sans quoi une visite du vétérinaire s'imposera pour tester le veau ...

L'état des lieux de la lutte BVD est très favorable, comme l'illustre le graphique ci-dessous, montrant l'évolution de l'**incidence de la BVD à la naissance**.

Sans équivoque quant à l'efficacité de la lutte BVD est la comparaison des cartes 1 et 2, localisant les troupeaux comptabilisant des IPI nés en 2015 (969 troupeaux) pour la première et en 2019 (73 troupeaux) pour la seconde.



Même si la lutte BVD progresse efficacement, il prévaut de ne pas s'endormir sur des biopsies qui ont toujours été négatives !

Vu les modes de diffusion du virus sur de potentielles longues distances, les principes de précaution suivants restent de mise pour éviter la contamination tant que des foyers, **même peu nombreux**, persistent sur le territoire wallon et ses abords :

1

Ne pas acheter de femelles gestantes ! Ou pour le moins alors s'assurer que le statut du troupeau vendeur est bien indemne, effectuer le transport soi-même, faire vèler la mère à l'écart du troupeau et isoler sa progéniture jusqu'à obtention du résultat de la biopsie.

2

Maintenir **tout nouvel arrivant à l'écart du troupeau** ou tout au moins des femelles en début de gestation pendant au moins 15 jours.

3

Ne laisser entrer dans son troupeau **que les visiteurs indispensables**, et ce dans le respect des mesures d'hygiène.

4

Vacciner contre la BVD les femelles reproductrices, seul moyen d'agir face à une source non identifiable et donc non contrôlable du virus...

5

Et vraiment, au risque de se répéter... **ne pas acheter de femelles gestantes !**

Nouveau



Résultats d'analyses

Pas le temps d'attendre ? Activez le forfait « urgent » !

A l'approche d'un concours, d'une foire ou encore de la vente d'un bovin à l'exportation, ne vous êtes-vous pas trouvé un jour face à des délais extrêmement serrés pour transmettre les résultats sanitaires indispensables ?

Accélérer le traitement d'un tel dossier est désormais possible à l'ARSIA. Depuis le 1^{er} juillet et dans le souci de toujours mieux vous servir, nous proposons une formule « Forfait URGENT » le permettant, en respectant certaines conditions.

Si les dossiers quotidiens sont traités au la-

boratoire en flux tendu, il a néanmoins été possible de créer une route de traitement urgent pour « raison économique ».

Implémenté dans la gestion journalière de notre laboratoire, ce flux spécial a toutefois un coût lié à la condition de ne pas interférer avec le traitement habituel des dossiers.

Une participation forfaitaire de 117 € HTVA sera ainsi demandée, par maladie testée.

Pour activer cette option, votre vétérinaire précisera sur la demande d'analyse : « URGENT », ainsi que la date correspondant à votre limite d'acceptation de réception des résultats. Lors de l'arrivée au

laboratoire, nous vérifierons la faisabilité de la demande et vous contacterons pour confirmer/infirmier votre choix.

Sur CERISE, les délais d'analyses habituellement assurés par le laboratoire sont disponibles à titre indicatif, sur notre tarif.

Pour toute information/question, n'hésitez pas à contacter l'ARSIA !

☎ 083/23 05 15 (option 5)



BIOSÉCURITÉ



Kit Achat et néosporose: 10 réponses à vos questions

Vous avez acheté un bovin et l'avez judicieusement testé avant de l'introduire dans votre cheptel en recourant au Kit Achat de l'ARSIA. Malheureusement, le dépistage de la néosporose vous revient positif. Que faire ?

Le parasite *Neospora caninum*, de la famille des coccidies, est l'agent pathogène le plus fréquemment impliqué dans les avortements chez les bovins (9,30 % des cas). En 2019, 16 % des sérums de vaches avortées étaient positifs au test ELISA. Par ailleurs, la néosporose est identifiée dans près de 6 troupeaux wallons sur 10.

L'achat d'une femelle infectée constitue la porte d'entrée principale du parasite dans un troupeau. Les mâles ne jouant aucun rôle dans la transmission de la maladie, ce dépistage n'est réalisé que sur les femelles. Par ailleurs, la néosporose est un vice rédhibitoire, ce qui justifie d'autant plus son intégration dans le kit achat.

1/ Quels examens complémentaires sont réalisables ?

Si la femelle est gestante et prête à vêler au moment de l'achat, il est possible de tester son veau au vêlage AVANT la prise de colostrum. En cas de résultat positif, il est fortement probable que la vache et son veau soient infectés de manière persistante.

2/ Quelles sont les voies de propagation de la néosporose ?

Un bovin infecté n'est pas contagieux pour les autres bovins. Une vache ne peut en effet transmettre la maladie que par voie transplacentaire à ses descendants. Il n'y a donc aucun risque de propagation entre bovins à court terme. Cependant, le placenta, l'avorton ou le veau mort-né infectés, lorsqu'ils sont consommés par le chien, représentent de redoutables sources d'infection. En effet ce dernier peut ensuite excréter dans ses matières fécales la forme infectante du parasite pour les autres bovins pendant près de 30 jours. Et cette forme peut survivre dans l'environnement pendant plusieurs mois...

3/ Un taureau peut-il transmettre la maladie par voie vénérienne ? Non.

4/ Quel est le risque de garder une femelle positive ?

La maladie va se propager dans le troupeau soit via sa descendance soit via l'infection du chien (cf point 2) ce qui va se traduire par une augmentation du taux d'avortement.

5/ Un animal séropositif peut-il redevenir négatif ?

Oui, mais uniquement dans le cas d'une infection après la naissance (infection horizontale). Un animal infecté verticalement restera positif (et infecté) à vie.

6/ Que faire en termes de prévention ?

Eu égard à ce qui est dit plus haut, il prévaut de maîtriser l'accès des chiens de l'exploitation ou du voisinage aux produits d'avortements et aux aliments destinés aux bovins comme aux zones d'alimentation (couloirs d'alimentation, silos, ...). Par ailleurs, un test systématique à l'achat des femelles est vivement conseillé.

7/ Un traitement est-il en mesure d'assainir ou de réduire la contagiosité d'un animal positif ?

Non, aucun traitement ne permet de « blanchir » une femelle

infectée ou de réduire le risque de transmission du parasite à sa descendance.

8/ Y a-t-il un risque pour la santé humaine ? Non.

9/ Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

Un résultat positif au test ELISA *Neospora caninum* réalisé chez une femelle dans les 30 jours de l'achat est considéré comme un vice rédhibitoire, ce qui permet à l'acquéreur d'annuler la vente.

10/ Faut-il nécessairement se défaire d'une femelle positive ?

Dans le cas d'une femelle achetée pour l'élevage, OUI. Bien qu'il puisse s'agir d'une infection transitoire (dans seulement 10 % des cas, selon une précédente étude ARSIA), il est recommandé de ne prendre aucun risque et de se séparer de l'animal en faisant valoir le vice rédhibitoire.

Comprendre le résultat...

Que signifie un animal détecté « séropositif » ? Le bovin a été infecté par le parasite, mais il est impossible de déterminer sur base d'un seul examen si l'infection a eu lieu avant ou après sa naissance. Or, il existe 2 types de bovins infectés : les premiers l'ont été durant leur vie fœtale (infection verticale), les seconds l'ont été par voie orale après leur naissance (infection horizontale).

Dans le premier cas, la femelle sera porteuse à vie du parasite et aura 85% de risque en plus d'avorter qu'un animal séronégatif (Moore et Al, 2009). Dans le second cas, l'infection sera transitoire. Mais dans la majorité des cas, un résultat positif correspond à une infection persistante.

Que signifie un animal « séronégatif » ? L'animal n'est pas infecté par la néosporose et son introduction dans le troupeau ne constitue pas un risque.

Je suis le vendeur d'un animal détecté positif, que me propose l'ARSIA ?

Sur demande et en concertation avec votre vétérinaire, le conseil d'un vétérinaire de l'ARSIA sur la conduite à tenir est possible. L'ARSIA propose en effet depuis 2016 un plan de lutte contre la néosporose, sur base volontaire. Il permet efficacement de déterminer les animaux infectés et le type d'infection. Leur réforme progressive, couplée à la maîtrise de la dissémination du parasite par le chien, améliore la situation sanitaire. Dans les troupeaux infectés et participant au plan de lutte, nous constatons que la situation évolue favorablement.

Plus d'infos sur notre site : www.arsia.be sur lequel un livret explicatif sur la néosporose est également disponible.



Maitrisez les vers digestifs des ruminants

L'ARSIA propose un abonnement à un plan de monitoring du parasitisme gastro-intestinal des grands et petits ruminants. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire... mais ne traînez pas, la saison de pâturage avance !

Basé sur une série d'analyses réalisées sur des prélèvements de matières fécales et de sang, réalisés à 3 périodes "clés" de la saison de pâturage, cet abonnement est réservé aux éleveurs

cotisants ARSIA+, à un coût très abordable ! Ceci permettra à votre vétérinaire d'exploitation, à l'aide des grilles d'interprétation de **surveiller** l'évolution du parasitisme dans votre élevage, prévenir et agir au bon moment si besoin est, **limiter** l'emploi de vermifuges à leur stricte nécessité et **estimer à la rentrée** la pertinence et l'efficacité à long terme du programme parasitaire.

Intéressé ? Parlez-en à votre vétérinaire et contactez l'ARSIA !
 ☎ 083/23 05 15 - E-mail : thierry.petitjean@arsia.be / francois.claine@arsia.be



Lutte contre l'antibiorésistance

Utilisation d'antibiotiques et antibiorésistance, toujours en baisse

L'AMCRA* a communiqué les résultats de son suivi pour l'année 2019. D'où venons-nous, où en sommes-nous, où allons-nous... ?

Vision 2020

Une nette diminution de l'utilisation d'antibiotiques - moins 7,6 % - chez les animaux a été à nouveau enregistrée en 2019, accompagnée également d'une baisse de l'antibiorésistance.

Depuis 2011, la diminution atteint près de 40 %. Deux autres objectifs importants, soit la diminution de 50 % de l'utilisation d'aliments contenant des antibiotiques et la diminution de 75 % des antibiotiques d'importance critique ont été atteints et même dépassés en 2017. Grâce aux importants efforts fournis par l'industrie et ses clients, la consommation des aliments médicamenteux a été réduite de 71,1 %. La réduction totale de l'usage d'antibiotiques d'importance critique atteint quant à elle 77,3 %.

La vigilance reste toutefois de mise pour l'usage de ces derniers, qui a vu ces deux dernières années une recrudescence après sa baisse spectaculaire en 2016 et 2017. Elle est principalement due à une hausse de l'utilisation des fluoroquinolones chez des espèces animales dont la consommation n'est pas

enregistrée dans Sanitel-Med.

Suivie de près, cette courbe doit être inversée le plus rapidement possible !

Depuis quelques années, les vétérinaires enregistrent l'utilisation des antibiotiques au niveau des élevages de porcs, volailles et veaux de boucherie, via la base de données de Sanitel-Med ou des systèmes tiers. Sur base de ces enregistrements, chaque exploitation peut faire ensuite l'objet d'un suivi spécifique et se comparer aux autres exploitations. Correctement informé(e) de l'usage des antibiotiques dans son élevage, l'éleveuse ou l'éleveur est davantage responsabilisé... « Cela induit le plus souvent une diminution de leur utilisation », explique le Dr Fabiana Dal Pozzo, coordinatrice à l'AMCRA.



« Pour lutter contre l'antibiorésistance, il est extrêmement important de ne pas utiliser plus d'antibiotiques que nécessaire, ce qui passe par la prévention axée autour d'une bonne hygiène globale dans l'élevage ».

On observe en effet une baisse du nombre de jours de traitement en 2019 par rapport à 2018 pour les porcs (-5,8 %), la volaille (-5,8 %) et les veaux de boucherie (-21,3 %). Bonne nouvelle, le secteur du bétail laitier a également commencé à enregistrer sur base volontaire l'utilisation d'antibiotiques et l'AMCRA espère en récolter les premiers fruits dès l'an prochain.

Constat édifiant, la baisse d'utilisation des antibiotiques va de pair avec celle du nombre de souches d'*E. coli* multirésistantes (cf encadré ARSIA). On constate également une diminution de l'antibiorésistance vis-à-vis des antibiotiques d'importance critique.

Vision 2024

Comme dit plus haut, il s'agit de persévérer ! L'AMCRA a dès lors élaboré un nouveau plan de réduction, « Vision 2024 » dont l'objectif prend une dimension européenne, sur base d'une trajectoire de réduction définie pour chaque secteur animal.

L'industrie des aliments médicamenteux a quant à elle pour objectif une diminution de 75 % des aliments contenant des antibiotiques d'ici 2024.

Soutien des autorités

Les réductions d'usage et d'antibiorésistance obtenues prouvent que la coopération entre l'AMCRA, les autorités et tous les partenaires concernés aboutit à des résultats concrets et positifs. Pour maintenir leur soutien, des démarches supplémentaires et coordonnées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement assisteront les partenaires dans l'élaboration d'un plan national d'action « One health » de lutte contre l'antibiorésistance. Une structure de gestion facilitera la collaboration entre les secteurs de la santé humaine, animale et de l'environnement ainsi qu'entre les divers services publics fédéraux et entités fédérées. C'est un encouragement supplémentaire pour tous les acteurs dans la continuation de leurs efforts dont l'impact positif est désormais avéré... mais qui doivent être activement poursuivis !

*L'AMCRA est le Centre de connaissances concernant l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux

Les autorités et les secteurs partenaires de la Convention conclue en 2016 entre les autorités fédérales et tous les secteurs de l'élevage impliqués dans la réduction de l'usage des antibiotiques ont fixé pour 2020 un objectif de réduction de 50 % de l'utilisation totale d'antibiotiques par rapport à 2011. Il reste un peu moins de 10 % à obtenir pour atteindre cet objectif.

Tendances générales observées à l'ARSIA

L'évolution de l'antibiorésistance est suivie depuis de nombreuses années à l'ARSIA, via la réalisation d'antibiogrammes par notre laboratoire.

Nous éditons régulièrement depuis 2009 un rapport d'activités « spécial Antibiogrammes » détaillant les tendances observées en antibiorésistance dans l'espèce bovine en Wallonie, constituant un retour d'informations pointues et utiles aux praticiens vétérinaires qui nous confient leurs prélèvements. Forts de ces informations très spécifiques et mises à jour, ils peuvent alors les intégrer dans leur arsenal thérapeutique contre les bactéries, en participant pleinement à la lutte contre l'antibiorésistance. Le 4^{ème} rapport d'activités Antibiogrammes 2019 sera ainsi mis à leur disposition dans les prochaines semaines !

Quelques chiffres

En 2017 et 2018, sous l'impulsion de la nouvelle politique « antibiotiques » et l'incitation au recours aux examens de laboratoire avant utilisation d'anti-infectieux, le nombre d'antibiogrammes réalisés a sensiblement augmenté (graphique 1). En 2019, l'activité se tasse quelque peu. **Réaliser un antibiogramme avant d'entreprendre un traitement antibiotique ou pour au besoin le réorienter efficacement reste « le premier bon réflexe » à adopter face à une infection bactérienne.** Appelez toujours votre vétérinaire, lui seul pourra poser un diagnostic et

au besoin transmettra les prélèvements nécessaires à la confirmation de son diagnostic.

« Lutter contre l'antibiorésistance, c'est aussi l'affaire de toute éleveuse et tout éleveur responsable ! »

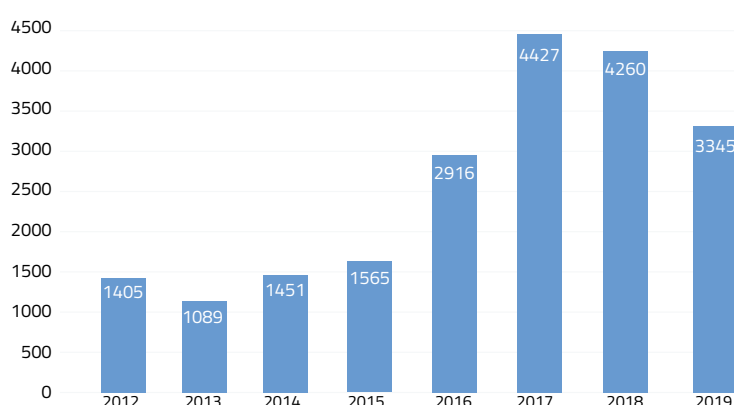
La majorité des analyses sont réalisées pour l'espèce bovine. Ces six dernières années, 31 espèces ont été répertoriées (graphique 2).

Tendances marquées

Le rapport 2017 était clairement caractérisé par des courbes planes concernant les molécules critiques et spécialement des céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération. A partir de 2016-2017, une inflexion à la baisse semblait

s'installer. A ce jour et après analyse approfondie des données cumulées entre temps, il semble raisonnable à nos vétérinaires pathologistes de conclure à une **décroissance significative de la résistance des populations de bactéries** de la famille des entérobactéries, les colibacilles vivant normalement dans l'intestin, mais pouvant provoquer diverses infections, vis-à-vis des molécules critiques, non accompagnée d'une augmentation de la résistance aux molécules dites « non critiques ». Seules les bactéries *E. coli* 'entéro-hémolyse' montrent une augmentation marquée, en 2019, de leur antibiorésistance vis-à-vis de toutes les molécules testées.

Graphique 1: Antibiogrammes réalisés annuellement à l'ARSIA entre 2012 et juin 2019



Graphique 2: Répartition des antibiogrammes par espèce animale en 2019

